



Comité de Programmation du 13 septembre 2012

Compte-rendu

Membres présents :

Collège public : Viviane ARTIGALAS, Régis BAUDIFFIER, Marguerite BOUR, André PUJO

Nombre de présents : 4

Nombre de voix autorisées : 4

Collège privé : Chantal BOYRIE, Marie-Lise BROUEILH, Bernard MOULES, Viviane RAILLE, Marcelle DUBRAY et Alain PERAL

Nombre de présents : 6

Nombre de voix autorisées : 5

Assistaient également : Marc NONON (DDT), Stéphanie DIVOUX (CG65), Johann MOUGENOT (Sous-Préfet), Francine MOURET (GAL) et Emmanuelle BEGUE (GAL)

Nombre de présents : 5

Nombre total de participants : 15

Membres ayant pris part au vote : 9

Le double quorum est atteint:

- 9 membres du Comité ayant voie délibérante sur 16 sont présents
- au moins 50% des membres présents appartiennent au collège privé

M. Le Président, Jean-Pierre Artiganave, ainsi que le vice-président, M. Cazaux, étant absents Madame Viviane ARTIGALAS préside la séance.

Mme ARTIGALAS débute la séance après avoir constaté que le double quorum est atteint.

Le secrétariat du Comité est assuré par Francine Mouret et Emmanuelle Bégué du GAL.

1- Comité de programmation : nouvelle composition du collège public

Nous avons le plaisir d'accueillir pour la première fois Madame Marguerite BOUR, Maire d'Escoubès-Pouts et élue du SIVOM de Lourdes Est qui devient membre suppléante du collège public en remplacement de Monsieur Lavigne. Monsieur Fourcade, maire de Ger, reste titulaire. La nouvelle composition du Comité Syndical sera transmise à la DDT, la DRAAF et l'ASP.

2- Etat d'avancement du programme et des projets financés

Avancées du GAL Vallées des Gaves:

- 50 projets programmés et 23 contrats MAET pour 1 389 372 € de Leader (73%)
- Engagements : 44 dossiers et 23 contrats MAET pour 1 283 930 € (68 %)
- Paiement : 15 dossiers soldés et quatre acomptes versés ; les 23 contrats MAET ont eu un versement pour la première année. Total = 473 528 € (25%)

Rappel de la programmation de juillet 2012:

Projets	Montant Leader
Mise en accessibilité de la piscine (commune de Luz Saint-Sauveur)	50 000.00 €
Zones photos dédiées aux cyclistes sur les cols des Vallées des Gaves (SMPVG)	5 016.00 €
Partenariat avec les prescripteurs de la destination cycliste des Vallées des Gaves : les hébergeurs (SMPVG)	4 825.30 €
Valorisation de l'offre de sentiers vers St-Jacques de Compostelle (SMPVG)	840.40 €
Création d'un espace VTT ludique sur le site du Hautacam (Syndicat Mixte du Hautacam)	41 208.80 €
Création d'une bibliothèque-médiathèque (commune d'Arras en Lavedan)	18 018.29 €
Total	119 908,79 €

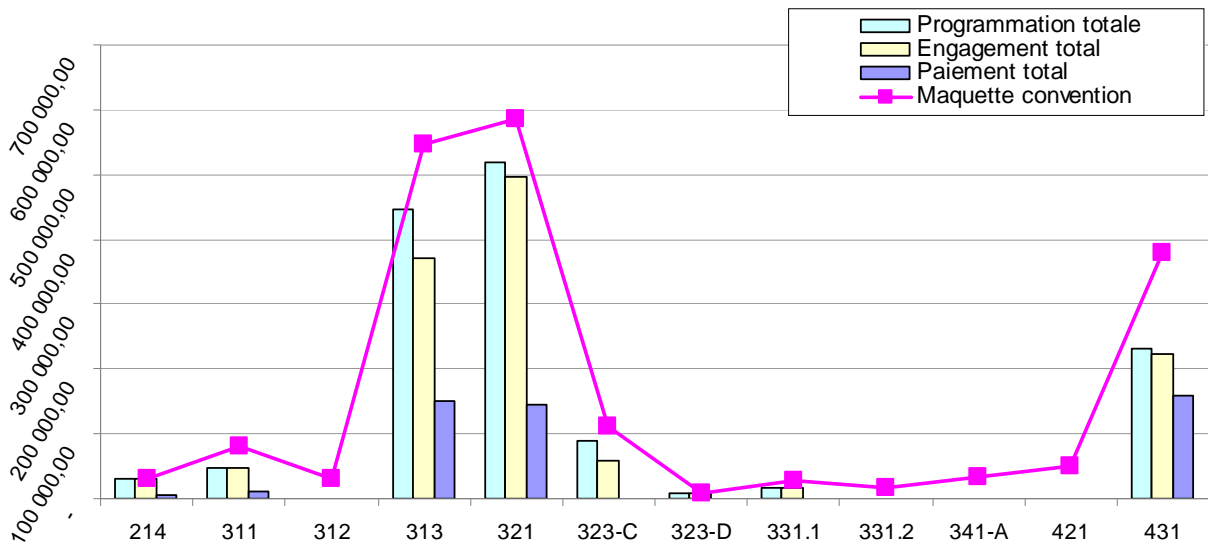
➔ Répartition territoriale de la programmation au 01/09/2012

Une programmation totale de 1 389 372€ pour 73 projets dont 28% pour 16 projets impactant tout le territoire (soit 390 645€).

L'enveloppe programmée se répartit comme suit :

- Lourdes : 11% (5 projets - 148 303€)
- Lourdes Est : 11% (5 projets - 183 613€)
- Lourdes Ouest : 7% (3 projets - 92 069€)
- Aucun : 7% (13 projets - 95 117€)
- Argelès-Gazost : 25% (20 projets - 346 380€)
- Pays Toy : 10% (13 projets - 133 244€)

→ Suivi financier global du GAL



Deux mesures sont toujours très sollicitées : la mesure tourisme (313) est déjà programmée à hauteur de 82% ; la mesure services (321) est programmée à hauteur de 88%.

A ce jour, des mesures ne sont toujours pas programmées (formation, micro-entreprises) et d'autres vont voir émerger des projets début 2013 : filière forêt-bois et coopération.

Même si l'état d'avancement du programme est bien engagé, il est difficile aujourd'hui pour tous les porteurs de projet de trouver de l'autofinancement et de l'emprunt selon Mme Artigalas. Cela peut être un frein au démarrage de certains projets.

M. Nonon informe qu'il y a bien un retard sur la maquette et que tous les objectifs fixés en début de programme ne sont pas atteints mais que le GAL des Vallées des Gaves est bien placé en Midi-Pyrénées pour renégocier une enveloppe.

→ Suite de l'audit du GAL : crédits supplémentaires

Lors de cette rencontre entre la GAL, la DRAAF et l'ASP, des objectifs avaient été fixés pour fin 2012 : 76.7% d'engagement et 41% de paiement.

Depuis le mois de juillet, les prévisions du GAL ont été actualisées et on peut envisager que ces objectifs ne seront que partiellement atteints en fin d'année :

⇒ 74% d'engagement (si tous les projets programmés en juillet et d'ici la fin de l'année sont engagés)

⇒ 33% de paiement (dossiers en cours de paiement). L'objectif de paiement de 41% serait atteint vers le premier trimestre 2013.

Au vu des résultats par rapport aux objectifs, et au vu des projets en cours de réflexion, le GAL n'a pas souhaité faire de demande d'enveloppe complémentaire d'ici la fin de l'année 2012.

De nouvelles discussions seront engagées entre le GAL et l'autorité de gestion en février 2013, une demande de crédits supplémentaires pourrait alors être faite si l'avancement du programme en Vallées des Gaves le nécessite.

En effet, la demande de crédits supplémentaires doit être évaluée par rapport aux risques réels de « dégagement d'office » (perte de crédits) en fin de programme. On constate en effet que de

nombreux projets arrivant à échéance sont sous réalisés et que cela entraîne des réengagements d'enveloppes. Le GAL devra donc être capable en fin de programme de pouvoir consommer tous ces crédits.

→ Quelques projets terminés récemment

Les projets terminés depuis peu ont été présentés aux membres du comité de programmation :

- Annexe au Centre de Loisirs de Cauterets
- Accessibilité du gymnase de Luz Saint Sauveur
- Signalétique touristique et événementielle de Cauterets (SYMIHL)
- Formation action sur le pôle touristique Argelès-Gazost - Hautacam - Val d'Azun : réalisation - d'une brochure commune.

3- Reprogrammation d'enveloppe

Suite à la sous-réalisation de projets terminés ou à la modification de plans de financement, le comité est informé de la reprogrammation des montants suivants :

- Mise en valeur du réseau de sentiers du Pays Toy (CSVB) : désengagement de 1 785.94€ suite à la modification du plan de financement (mesure 313)
- Etude pour la conception et la réalisation d'un espace VTT ludique sur le site du Hautacam (SM Hautacam) : désengagement de 1 098.90€ suite à la modification du plan de financement (mesure 313)
- Assistance technique 2011 : désengagement de 5 476.78 € suite à une sous-réalisation (mesure 431)

4- Présentation des projets en cours de réflexion sur le territoire

→ Mesure 313 : promotion des activités touristiques

- Projet de création d'un gîte d'étape « La Courte Echelle » à Beaucens et création de produits touristiques autour des activités de montagne. Une démarche ADEPFO est en cours pour construire le projet.
- Création d'un réseau de sentiers à Arras en Lavedan, pour la valorisation du patrimoine culturel.

→ Mesure 321: services essentiels

- Construction d'un bâtiment multisports à Poueyferré

Madame DIVOUX a reçu copie de ce projet pour le Conseil Général, aucune décision n'est encore prise à ce jour.

→ Projets refusés ou sans suite:

- Réserve de ciel étoilé en lien avec le Pic du Midi : actions de sensibilisation des élus locaux (SMPVG) = projet inéligible
- Projet d'étude de positionnement d'une zone d'activités intercommunale (CCVAG) = projet inéligible
- Projet de mise en accessibilité d'un restaurant et de toilettes publiques au Couraduque (mairie d'Aucun) = projet non pertinent quant à sa dimension
- Création d'un groupement d'employeur multisectoriel sur les Vallées des Gaves (association GEMS des Hautes-Pyrénées) = projet sans suite à ce jour.

5- Modification d'un dossier programmé : Création d'un espace VTT ludique sur le site du Hautacam (Syndicat Mixte du Hautacam)

Mesure 413-313 : promotion des activités touristiques

Rappel du projet : le Syndicat Mixte du Hautacam souhaite réaliser un espace VTT ludique sur le site du Hautacam. Ce projet fait suite à l'étude de faisabilité réalisée au cours de l'été 2009 et financée par Leader. Cette réalisation permettra d'assurer la continuité des actions menées par le Syndicat Mixte du Hautacam dans le cadre de son repositionnement à l'année. Elle aura aussi pour vocation de réaliser les objectifs suivants :

- développer des activités de toutes saisons afin de faire du site du Hautacam un espace de loisirs praticable toute l'année et accessible aux personnes à mobilité réduite
- répondre à la demande d'un public familial fréquentant le site du Hautacam
- renforcer l'attractivité de la destination
- constituer un « plus-produit » favorisant l'offre de séjour sur le territoire et la diversification d'activité
- développer des emplois à l'année sur le site du Hautacam.

Montant programmé sous réserve le 10/07/12 : 41 208,80 €

Ce dossier avait été programmé en juillet dernier sous réserve de l'instruction complémentaire relative à la réglementation des aides d'Etat. Cette instruction a été effectuée par le GAL qui s'est appuyé sur la règle de *minimis* (plafond de 200 000€ d'aides publiques par porteur de projet sur trois exercices fiscaux). Les aides publiques obtenues par le syndicat ont été vérifiées depuis 2009. Aucune aide ne relevant de cette règle de *minimis*, le GAL a décidé d'appliquer le seuil de *minimis* à ce projet.

De ce fait, le montant programmé en juillet doit être légèrement abaissé afin que la totalité des aides publiques ne dépasse pas 200 000€.

Nouveau montant proposé = 40 424 €

Coût total HT	384 776,00 €	
Autofinancement non cofinancé	184 776,00€	48,02%
Aides publiques en top-up (Etat, Conseil Général, Conseil régional)	126 501,82€	32,88%
Taux d'aide publique		51,98 %
Conseil Général (FDT)	33 074,18 €	8.60%
Leader demandé	40 424,00€	10.51 %

Avis du Comité technique : favorable

Avis de la DDT : conforme

6- Propositions de programmation

① Aménagement d'une aire de services pour camping-cars à la ferme à Loubajac (Mme Vives)

Mesure 311 DRDR: diversification vers des activités non agricoles

Projet : Mme Vives souhaite aménager une aire de services pour les camping-cars, d'une capacité de 6 emplacements. Un local pour sanitaires et coin lavage seront également

aménagés. Proche de nombreux sites touristiques, et notamment de Lourdes, Mme Vives a constaté le manque de structure d'accueil équipée pour les camping-caristes qui recherchent des endroits calmes et conviviaux. Ce projet permettra d'améliorer la structure d'accueil touristique et sera inscrit dans le réseau « Bienvenue à la Ferme ». Ce projet respectera la Charte des Campings à la ferme.

Coût total HT	28 427.88€	
Autofinancement non cofinancé	17 056.73€	60.00 %
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>40.00 %</i>
Conseil Général (FDT)	5 602.88 €	19.71 %
Leader demandé	5 768.27 €	20.29 %

Avis du Comité technique: favorable

Avis de la DDT : conforme

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

② Modernisation d'un point de vente à la ferme (GAEC Cazaux)

Mesure 313 DRDR : diversification vers des activités non agricoles

Projet : les deux associés du GAEC Cazaux, producteurs de fromage à Arrens-Marsous depuis 2010, souhaitent adhérer à la nouvelle marque Fromages-Val d'Azun-Pyrénées. Ils ont participé à la formation ADEPFO qui a amené à cette création de marque et pour respecter l'image de la marque, la modernisation de leur point de vente est nécessaire. Il s'agit d'améliorer la salle des ventes. Cela leur permettra de pérenniser leur activité, d'accroître leurs revenus et de valoriser leur travail et la qualité des produits.

Coût total HT	7 147,80€	
Autofinancement non cofinancé	4 647.80€	65.02 %
Conseil Régional	1 125.00€	15.74 %
Leader demandé	1 375.00€	19.24%

Avis du Comité technique: favorable sous réserve d'obtention de l'aide du Conseil Régional

Avis de la DDT : conforme sous réserve d'obtention de l'aide du Conseil Régional

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité pour valider ce dossier sous réserve de l'obtention de l'aide régionale. Ce dossier sera validé lors d'une consultation écrite afin de ne pas attendre la tenue d'un nouveau comité.

③ Rénovation et modernisation de l'hôtel de la gare de Pierrefitte-Nestalas (M. Dominique Bisson)

Mesure 313 PDRH : promotion des activités touristiques

Projet : Repris en 2006, les propriétaires ont toujours tenu à améliorer l'établissement « l'hôtel de la gare ». Aujourd'hui, le projet concerne 4 chambres ainsi que des parties communes. Les travaux envisagés sont : la modernisation et réaménagement de chambres, avec notamment la création de salle de bain indépendante; l'économie d'énergie, échange de menuiseries et travaux d'isolation phonique et acoustique; les peintures et revêtements de sol.

L'objectif est d'obtenir le classement « une étoile » afin d'augmenter légèrement les tarifs, de conserver la clientèle actuelle, de capter une nouvelle clientèle et de réaliser des économies d'énergie.

Cet hôtel, situé à proximité de la Voie Verte est également un Bistrot de Pays et propose la location de vélos.

Coût total HT	35 521.79€	
Autofinancement non cofinancé	24 865.25€	70,00 %
Conseil Régional en top-up	5 957.83€	16,77 %
Conseil Régional	2 114,42€	5,95 %
Leader demandé	2 584.29€	7,28 %

Avis du Comité technique: favorable

Avis de la DDT : conforme. Toutefois, l'aide Leader sera soumise à une réserve : l'obtention de l'étoile visée par le maître d'ouvrage.

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

④ Création d'un espace sport d'orientation sur le Val d'Azun (Communauté de Communes du Val d'Azun)

Mesure 313 PDRH : promotion des activités touristiques

Projet : Ce projet, au départ du Col de Couraduc, vise à diversifier les activités du site et à proposer un outil de travail aux utilisateurs du site déjà identifiés (DDJS, accompagnateurs en montagne). Le projet consiste à réaliser des cartes de courses d'orientation, de baliser les circuits et d'éditer des outils de communication. L'un des circuits sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Coût total HT	29 329,00€	
Autofinancement non cofinancé	8 813,70€	30.00%
Etat (top-up)	4 896,50 €	16,67%
Conseil Régional (top-up)	4 896,50 €	16,67%
Conseil général FDT(top-up)	89,03€	0,3%
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>70.00%</i>
Conseil Général FDT	4 807,47 €	16,36%
Leader demandé	5 875,80 €	20.00%

Avis du Comité technique: favorable sous réserve d'obtention des cofinancements

Avis de la DDT : non instruit car incomplet

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité pour valider ce dossier sous réserve de l'obtention des cofinancements. Ce dossier sera validé lors d'une consultation écrite afin de ne pas attendre la tenue d'un nouveau comité.

⑤ Rénovation de l'espace associatif intergénérationnel communautaire (commune d'Arrens-Marsous)

Mesure 321 PDRH : services de base pour l'économie et la population rurale

Projet : ce bâtiment construit en 1964 est actuellement une salle de spectacles et une salle multi activités. Elle accueille notamment le centre APF pour la pratique d'activités sportives en fauteuil. Le projet vise à rendre cet espace accessible aux personnes à mobilité réduite, à améliorer la fonctionnalité des différents espaces, à améliorer les performances énergétiques du bâtiment. De nouveaux espaces permettront de compléter l'usage de cette salle : une halle, une cuisine et une salle pour les associations. Enfin, les travaux permettront une meilleure intégration paysagère du bâtiment.

Ce projet est soutenu par la Communauté de Communes du Val d'Azun car c'est un projet qui impacte le territoire intercommunal.

Coût total du projet HT	503 424,00 €	
Autofinancement non cofinancé	297 703,98 €	59,14%
Etat - DETR (top-up)	46 751,51 €	9,29%
Conseil Régional (top_up)	30 000,00 €	5,96%
Conseil Général - FAR (top-up)	17 917,00 €	3,56%
Parc National des Pyrénées (top-up)	20 142,42 €	4,00%
Dépenses publiques Europe	90 909,09 €	18,06%
Conseil Général	40 000,00 €	7,95%
Autofinancement cofinancé	909,09 €	0,18%
Leader demandé	50 000,00 €	9,93%

Avis du Comité technique: favorable

Avis de la DDT : conforme

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet et habilite la commune d'Arrens-Marsous à porter ce projet au titre de la mesure 413-321 (mesure normalement réservée aux intercommunalités).

6 Organisation des Rencontres Pyrénéennes « Territoires et Savoirs » 2012 (ASPP 65)

Mesure 323 C DRDR : Préservation du Patrimoine naturel et rural

Projet : En novembre 2011, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Pyrénéen a organisé les premières « Rencontres Pyrénéennes Territoire et Savoirs ». Ces Rencontres permettent d'enrichir le dialogue autour des zones intermédiaires, zones centrales dans le fonctionnement global de la montagne pyrénéenne et du pastoralisme. Forte du succès des Rencontres 2011, l'ASPP souhaite organiser une nouvelle édition qui sera consacrée au sujet suivant : « droit sur le sol, usage des herbes et semi-liberté du bétail : un système pastoral original ».

Les aspects de ce sujet seront abordés sous plusieurs dimensions : historiques, ethnologiques, linguistiques pour reconstituer l'originalité de ce système pyrénéen ; dans un second temps, les enjeux actuels seront également évoqués. Enfin, comme en 2011, une place sera réservée à la dimension comparative afin de présenter d'autres systèmes pastoraux (France, pays du sud) pour enrichir la discussion.

Coût total du projet	14 321.68	
Recettes prévisionnelles	2 250.00	
Montant éligible	12 071.68	
Autofinancement privé (dont bénévolat valorisé)	3 621.50	30.00%
DATAR en top-up	277.16	2.30%

Dépenses publiques Europe	8 173.02	67.70%
Parc National des Pyrénées	832.95	6.90%
Conseil Régional	501.25	4.15%
DATAR	1 393.66	11.54%
Conseil Général	950.00	7.87%
Leader demandé	4 495.16	37.24%

Avis du Comité technique : favorable

Avis de la DDT : conforme

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Mme Broueilh, Présidente de l'ASPP65, présente à ce comité de programmation, n'a pas pris part au vote.

Récapitulatif de la programmation du 13 septembre 2012

<i>Intitulé du projet</i>	<i>Leader demandé</i>	<i>Accepté</i>	<i>Ajourné</i>	<i>Sous réserve</i>	<i>Leader attribué</i>
Aménagement d'une aire de services pour camping-cars à la ferme à Loubajac (Mme Nadine VIVES)	5 768.26	X			5 768.27
Modernisation d'un point de vente (GAEC Cazaux)	1 375.00			X	—
Rénovation et modernisation de l'hôtel de la Gare de Pierrefitte-Nestalas (M. Dominique BISSON)	2 584.29	X			2 584.29
Création d'un espace Sport d'Orientation sur le Val d'Azun (Communauté de Communes du Val d'Azun)	5 875.80			X	—
Rénovation de l'espace associatif communautaire et intergénérationnel (Commune d'Arrens-Marsous)	50 000.00	X			50 000.00
Organisation des Rencontres Pyrénéennes « Territoires et Savoirs », 2012 (ASPP 65)	4 495.16	X			4 495.16
Total programmation	70 098.51€				62 847.72€

7- Présentation de l'après 2013

Emmanuelle Bégué présente quelques points très généraux sur l'après programme, post 2013, suite à des réunions de travail avec la DRAAF, les GALs régionaux et le comité technique Leader du GAL des Vallées des Gaves. Mais avant cela, elle informe l'assemblée d'une nouvelle très récente, les Conseils Régionaux pourraient se voir transférer la gestion des fonds du programme Leader (communiqué de presse du Ministre de l'Agriculture). S'en suivent quelques débats :

Mme ARTIGALAS, représentant le Conseil Régional Midi-Pyrénées, et Monsieur le Sous-Préfet informent que les Régions auront bien la mise en œuvre des crédits de la PAC y compris LEADER. L'Association des Régions de France a clairement affiché son envie de piloter ces fonds mais l'annonce est très récente et pour Marc Nonon il faut rester très prudent sur les effets d'annonce.

Mme Artigalas informe que la Région Midi-Pyrénées a déjà un historique pour piloter des fonds européens car elle gère déjà ceux liés au tourisme. Cela a eu pour effet de conforter la Région dans sa politique de Tourisme Durable. L'Europe est satisfaite de cette situation.

Pour Bernard Moules, il est vrai que la Région Midi-Pyrénées a su bien gérer les fonds européens du tourisme qui lui ont été confiés mais le tourisme et l'agriculture sont deux thématiques bien différentes, l'agriculture étant plus complexe dans sa mise en œuvre. Des choses doivent être plus proches du territoire et d'autre non, et l'agriculture, comme l'enseignement d'ailleurs, doit rester au sein de l'Etat. De plus, lorsqu'on parle de régionalisation, toutes les Régions de France ne sont pas au même niveau. La Région Midi-Pyrénées se porte bien mais ce n'est pas le cas de toutes les Régions. C'est un élément non négligeable à prendre en compte au risque de créer des inégalités.

Pour Mme Artigalas, il est clair que l'Etat doit garder des compétences pour ne pas créer des inégalités sur le sol français. Il doit y avoir une politique d'Etat sur certaines thématiques.

Pour Régis Baudiffier, le système mis en place aujourd'hui par l'Europe, les DRAAF et les GAL fonctionne. Il est très difficile de concevoir que ces règles changent au profit d'un autre opérateur.

Pour Mme Broueilh, l'Etat reste quand même un bon arbitrage, neutre.

Pour Marc Nonon, il faut attendre une politique de cadrage de l'Europe à ce sujet.

Des informations complémentaires à ce sujet seront apportées aux membres du Comité de Programmation.

A- Politique de cohésion 2014-2020

Les programmes 2014-2020 devront s'inscrire dans la stratégie Europe 2020, adoptée en juin 2010. Cette stratégie vise à créer une croissance :

- **intelligente** : économie fondée sur la connaissance et l'innovation (investir dans l'innovation, NTIC, système éducatif...)
- **durable** : économie plus efficace dans l'utilisation des ressources (réduction des GES, énergies renouvelables, efficacité énergétique...)
- **inclusive** : une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion économique, sociale et territoriale.

Pour traduire cette stratégie en programmes d'actions, l'Union Européenne a élaboré un Cadre Stratégique Commun (CSC). Ce document traduit les objectifs généraux et spécifiques de la stratégie

de l'Union Européenne en actions clés pour les différents fonds : FEDER, FSE, FEADER, FEAMP, et Fonds de Cohésion.

Le CSC est le seul document d'orientation pour les cinq fonds. Il permet de coordonner l'utilisation des cinq fonds avec des règles communes.

A partir du CSC, chaque Etat membre va définir son Contrat de Partenariat qui exposera la stratégie, les priorités et les modalités d'utilisation des fonds du CSC afin d'atteindre les objectifs d'Europe 2020.

Ce document devra définir une approche intégrée du développement territorial.

○ Pour information, les onze objectifs thématiques du Cadre Stratégique Commun :

1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
3. Renforcer la compétitivité des PME
4. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs
5. Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques
6. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
7. Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles
8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre
9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique

B- La place du développement local

Le règlement général portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au Feader et FEAMP consacre plusieurs articles au développement local.

La démarche Leader est présentée comme un outil fort et pertinent à utiliser comme référence pour élargir le développement local mené par des acteurs locaux, au-delà du Feader.

La commission préconise que des stratégies « multi-fonds » soient définies par les acteurs locaux, en s'inspirant de la démarche Leader (définitions de zones géographiques pertinentes, démarche ascendante, partenariat public-privé, innovation, coopération...).

La place du développement local sera définie par chaque Etat membre dans son Contrat de Partenariat (quels fonds, quelles zones). Cette approche multi-fonds reste optionnelle pour le Feder, le FSE et le Fonds de Cohésion.

C- La politique de développement rural

La politique de développement rural reste intégrée au second pilier de la Politique Agricole Commune, financé par le FEADER.

Elle sera coordonnée avec le premier pilier et les autres fonds européens.

Six priorités ont été définies pour cette politique :

1. Encourager le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et dans les zones rurales,

2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles,
3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture,
4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie,
5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricole et alimentaire, ainsi que dans le secteur de la foresterie,
6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Le programme sera défini au niveau national ou régional.

Des sous-programmes spécifiques pourront être mis en œuvre (notamment zones de montagne, circuits courts...). Le nombre de mesures est réduit par rapport à la génération actuelle.

Comme aujourd'hui, le FEADER ne pourra intervenir qu'en contrepartie de cofinancements publics.

Enfin, l'approche Leader est maintenue et est obligatoire pour les programmes de développement rural : 5% minimum de l'enveloppe devra être dédiée au développement local (comme 2007-2013).

D-Quelques propositions des GAL

Les GAL au niveau national et au niveau midi-pyrénéens souhaitent amender ou faire évoluer quelques points de cette politique de développement rural à venir :

- concernant la stratégie multi-fonds : les GAL regrettent que le soutien des stratégies de développement local n'est pas obligatoire pour les autres fonds (FSE et FEDER); la question de la gestion de ces différents fonds sur un même territoire est importante.

- Le montant de 5% de l'enveloppe Feader consacrée au développement local reste insuffisant.

- Il faudrait prévoir des cofinancements automatiques des partenaires publics pour les programmes Leader : une enveloppe réservée, passer par une contractualisation ?

La coordination entre les fonds nécessite l'harmonisation des procédures et la simplification de la gestion :

- le FEADER fonctionnera toujours sur la dépense publique (cofinancements publics indispensables) alors que les autres fonds (FSE, FEDER) s'appuient sur les dépenses totales. Rapprocher le FEADER de cette règle permettrait d'augmenter la part des projets privés et l'innovation;
- supprimer l'attente des cofinanceurs pour engager et payer les dossiers
- assouplir les règles relatives au périmètre d'action des GAL (plus de souplesse)
- rendre éligible la TVA non récupérée.

E- La préparation du futur programme en Midi-Pyrénées

Calendrier de la DRAAF / de la future autorité de gestion:

- Fin 2012 : réflexions sur les enjeux et la méthode
- 2013 : caler les stratégies des GAL
- Mi 2013 : préparer l'appel à projet
- Fin 2013 : lancer l'appel à projet
- Début 2014 : réception des candidatures

- Mi 2014 : signature des conventions des GAL et début de la programmation

Ce calendrier n'est que prévisionnel car de nombreuses inconnues persistent : la publication du contrat de partenariat, l'autorité de gestion du futur programme...

Méthode de la DRAAF: sur la base de l'évaluation des GAL, des rencontres GAL/DDT/ASP/DRAAF et des débats en séance, la DRAAF souhaite cibler les thèmes majeurs et créer des groupes de réflexion à l'automne 2012. Un séminaire de travail sera organisé en fin d'année avec les partenaires des programmes Leader autour de la question suivante « conditions et moyens d'une bonne stratégie interfonds pour les territoires ».

Démarche du Conseil Régional et de l'Etat:

Concertation régionale avec les partenaires institutionnels et socio-économiques : réunion le 16 octobre; contributions possible jusqu'au 12 novembre. Pour plus d'informations :

www.europe-en-midipyrenees.eu/concertation

F- Pistes de réflexions pour le GAL des Vallées des Gaves

Rappel de la méthode adoptée pour le programme actuel :

- Un comité de pilotage pour définir la priorité ciblée, déterminer les enjeux, actualiser le diagnostic territorial
- Proposition de la stratégie par le comité technique, validée par le comité de programmation
- Mise en place de groupes de concertation pour définir les actions; recherche de porteurs de projets potentiels, consultation des financeurs
- Validation des actions
- Rédaction de la candidature.

Toute la démarche avait été accompagnée par un bureau d'étude (analyse, diagnostic, animation de la concertation, rédaction de la candidature).

Calendrier :

- mi 2007 : restitution de l'évaluation Leader+
- juillet 2007 : lancement de la démarche (premier CP)
- novembre 2007 : appel à projet publié par la DRAAF
- avril 2008 : envoi de la candidature

Propositions du Comité Technique pour Leader 2014-2020:

Face à la méthode présentée par la DRAAF et à son calendrier prévisionnel, les animateurs Leader proposent la démarche suivante :

Les principes de notre démarche:

- mener la démarche en commun avec le Pays
- accompagnement par un cabinet extérieur
- mener une démarche globale : de l'évaluation à la candidature
- mettre en place une concertation large des acteurs publics et privés

Incertitudes :

- quelle coordination entre les calendriers Pays et Leader ?
- quelle méthode de concertation adopter?

Propositions de méthode et de calendrier :

- Définir la démarche de préparation de la future stratégie du territoire : printemps 2013
 - Évaluation des programmes actuels, diagnostic territorial, définition de la stratégie et de la candidature Leader, animation de la concertation
 - Créer une instance de concertation pour le suivi de cette démarche ou conserver le comité de programmation?
- Lancer un appel d'offre commun Pays / GAL pour recruter un prestataire extérieur : au plus tard en juin 2013
- Lancer l'évaluation et le diagnostic dès l'été 2013 pour une restitution fin 2013
- En septembre 2013, lancer la concertation (groupes thématiques, comité de pilotage...) = méthode à définir avec le prestataire
- Décembre 2013 : validation de la stratégie du territoire
- De janvier à mi-2014: préparation de la candidature Leader, définition des actions à mettre en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Le Président de séance du comité
Mme Viviane ARTIGALAS